



Goal-Based planning : est-il temps d'adopter un regard neuf sur votre patrimoine ?

Votre patrimoine est le fruit de votre détermination.
Son avenir doit l'être également.

Relier stratégies et plans

Lorsque nous évoquons notre patrimoine, nous l'imaginons souvent dans différents compartiments théoriques. Nous attribuons certaines valeurs à l'argent, en fonction de son origine et de la façon dont nous comptons l'utiliser. Ces valeurs sont susceptibles de fluctuer et ne correspondent pas toujours à nos intentions. C'est pourquoi nous devons évaluer nos stratégies à l'aide d'un plan fondé sur des objectifs.

Concilier considérations pratiques et intentions

Prenez le temps d'examiner la structure de votre capital, puis déterminez si vos comportements sont en adéquation avec vos objectifs. Forts de plus de 200 ans d'expérience, nous savons que la planification patrimoniale est le fruit d'un parcours personnel et complexe. En trouvant un équilibre entre les considérations pratiques intentionnelles, vous pourrez prendre les mesures nécessaires à la réalisation de vos objectifs.

Organiser avec intention

En considérant votre patrimoine à travers nos quatre axes uniques - dépenser, préserver, transmettre et faire croître - vous pouvez vous assurer qu'il est organisé et utilisé conformément à vos aspirations et vos valeurs.

LES PRODUITS D'INVESTISSEMENT ET D'ASSURANCE SONT : • NON ASSURÉS PAR LE FDIC • NON ASSURÉS PAR UNE AGENCE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
• NE CONSTITUENT PAS UN DÉPÔT OU UN ENGAGEMENT OU UNE GARANTIE DE JPMORGAN CHASE BANK, N.A. OU L'UNE DE SES FILIALES
• SOUMIS À DES RISQUES D'INVESTISSEMENT, NOTAMMENT LA PERTE ÉVENTUELLE DU CAPITAL INVESTI



Dépenser (liquidités)

De nombreux investisseurs prévoient une réserve de liquidités pour se sentir psychologiquement en sécurité face aux turbulences des marchés, aux cycles économiques et aux événements de la vie. L'objectif est de s'assurer que les dépenses ou le mode de vie ne seront pas restreints de manière inattendue ou qu'il n'y aura pas de vente d'actifs au mauvais moment (c'est-à-dire vendre à bas prix). Dans l'axe « dépenser », nous réservons des liquidités pour les dépenses habituelles liées au mode de vie et pour des achats importants. Elles couvrent des périodes d'environ 1 à 3 ans, et concernent des achats importants, des dépenses professionnelles, etc. De nombreuses personnes veulent également disposer d'une « réserve de liquidités » pour des investissements opportunistes, de sorte que lorsque d'autres vendent à bas prix, elles peuvent acheter rapidement. Quel est le montant des liquidités dont vous disposez ? Vous donnent-elles la liberté de faire ce que vous voulez, quand vous le voulez ? Les liquidités peuvent comprendre des dépôts à vues, des dépôts rémunérés, des obligations à court terme et des fonds monétaire. Elles peuvent également englober des lignes de crédit ou des prêts immobiliers.



Préserver

En procédant à une allocation stratégique, les investisseurs peuvent mieux répondre à leurs besoins et à leurs souhaits concernant leur mode de vie. Si, par exemple, ils étaient confrontés à une perte importante de capital dans une entreprise ou un investissement concentré, ou à un événement de la vie incapacitant pour le travail, cet axe disposerait de suffisamment d'argent pour atténuer les effets négatifs de cette situation et maintenir un style de vie confortable. Son contenu est spécifiquement adapté à la définition du « train de vie » d'un individu ou d'une famille. Il peut s'agir du financement des besoins essentiels, de l'éducation des enfants et des petits-enfants, de cadeaux pour la famille et la communauté dans son ensemble. Avez-vous réservé de l'argent pour votre train de vie ? Le cas échéant, ce montant est-il suffisant ? Peut-être trop élevé ? Le patrimoine réservé aux dépenses liées au train de vie peut également inclure des stratégies multi-actifs et des investissements alternatifs diversifiés.



Transmettre

Les deux premiers axes sont réservés à l'argent devant être utilisé de votre vivant, tandis que l'axe « transmettre » couvre l'argent destiné à servir au cours de votre vie ou après votre décès. Mais il offre une certaine flexibilité. Si l'axe « préserver » est épuisé trop tôt sous l'effet de facteurs tels que la longévité, l'axe consacré à la transmission peut s'avérer utile. En outre, cet axe peut être destiné à des dons familiaux - soit directement, soit par l'intermédiaire de structures de planification patrimoniale plus complexes - ainsi qu'à des dons philanthropiques par le biais de fondations familiales. Comptez-vous utiliser votre patrimoine au profit de personnes ou d'organisations ? Un quart de nos clients déclarent ne pas avoir l'intention de léguer de l'argent à d'autres personnes, ce qui signifie que l'axe transmission ne les concerne pas. (Voir l'article *The power of intent* pour de plus amples informations sur la façon dont les clients comptent utiliser leur argent). Mais si vous souhaitez léguer votre patrimoine au profit d'une cause précise, comment se présente cette transmission ? Un large éventail de stratégies peut s'avérer efficace : assurance-vie, trusts, structures patrimoniales complexes, investissements généraux, biens immobiliers, etc. Certains choisissent parfois d'emprunter sur les actifs de l'axe de la transmission (par exemple, l'immobilier) pour combler les allocations insuffisantes pour assurer leur train de vie.



Faire croître

Il est important de noter que le contenu des trois axes mentionnés précédemment - dépenser, préserver et transmettre - est destiné à être consommé. Le quatrième et dernier axe a un tout autre but. Le patrimoine que vous avez acquis par la suite, lorsqu'il est considéré sous l'axe de la croissance, répond à un objectif différent. C'est une façon d'envisager la croissance à long terme. Cet axe peut servir de socle à un patrimoine intergénérationnel ou à des dons philanthropiques perpétuels. Avez-vous de l'argent destiné à fructifier pendant des décennies ? Si tel est le cas, quel en est le montant ? En avez-vous informé les personnes (membres de la famille) ou les organisations (*family office*) chargées de le gérer ? En règle générale, les actifs axés sur la croissance comprennent des stratégies d'investissement à long terme plus offensives (par exemple, *private equity*, actions cotées en bourse et *hedge funds*), des positions ou des investissements concentrés, des entreprises et de l'immobilier d'investissement (en général, pas de résidences familiales). Les emprunts destinés à accroître le rendement des investissements (investissements « à effet de levier ») peuvent également entrer dans cette catégorie.

Aligner vos objectifs sur vos intentions

Pour beaucoup d'entre nous, considérer la richesse sous différents axes est une nouvelle façon d'organiser notre pensée. D'autre part, nous avons tous tendance à avoir des idées plus ou moins précises sur nos objectifs. Un objectif repose sur trois piliers fondamentaux : la désignation, le montant souhaité et l'horizon temporel.

DÉSIGNATION

Objectifs articulés
avec vos propres mots



MONTANT EN DOLLARS

Montant des
liquidités requises



HORIZON TEMPOREL

Délai pour
réaliser l'objectif



Ces aspects sont importants car les objectifs, les horizons temporels et les niveaux de priorité diffèrent selon les axes. Bien entendu, la taille des portefeuilles et les stratégies patrimoniales seront propres à chacun d'entre eux.

Élaborer un plan fondé sur des objectifs pour assurer votre avenir

Assise à son bureau, Sophia contemple la ville. Elle a bâti son entreprise à partir de rien et s'apprête maintenant à vendre une part importante de ses actions. En réfléchissant à son parcours, elle s'est rendu compte de ce qui comptait le plus pour elle : sa famille.







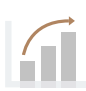

Sophia a toujours été motivée et déterminée à réussir dans les affaires. Mais tandis qu'elle franchissait une nouvelle étape de sa vie, quelque chose changea en elle. Elle a senti plus que jamais que son héritage ne se résumait pas à l'entreprise qu'elle avait créée. Il s'agissait de transmettre quelque chose à sa famille et au monde. Sachant qu'elle avait besoin d'aide pour restructurer son patrimoine afin d'atteindre cet objectif, elle a appelé son interlocuteur de confiance chez J.P. Morgan pour discuter de son avenir.

Elle souhaitait assurer deux choses : financer son train de vie et garantir l'avenir de sa famille.

Le conseiller a écouté Sophia patiemment pendant qu'elle exposait ses objectifs. Il savait qu'il s'agissait d'un moment crucial pour elle et sa famille. Ensemble, ils ont travaillé sur les détails, en s'assurant que le plan de Sophia était solide et sûr.

Une fois la transaction concernant l'entreprise réalisée, Sophia s'est sentie soulagée. Elle avait réalisé son objectif, mais plus important encore, elle avait assuré l'avenir de sa famille. Sophia savait que le chemin à parcourir serait semé d'embûches, mais elle était prête. La stratégie qu'elle avait établie était prête à être mise en œuvre.

Restez fidèle à vos objectifs grâce à un plan

Objectifs	Allocation d'actifs stratégique	Allocation du capital
 <p>Dépenser</p> <p>Liquidités pour des investissements opportunistes, réserve de dépenses pour deux ans.</p>	 <p>Liquidités</p>	USD 10,0MM
 <p>Préserver</p> <p>Dépenses liées au style de vie : 1,0 million USD par an de 2025 à 2054.</p>	 <p>Conservateur</p>	27,5 M USD
 <p>Transmettre</p> <p>Transmission à la famille : 30,0 millions USD en 2054 (Investir 20,3 millions USD maintenant pour donner 30 millions USD plus tard).</p>	 <p>Equilibré avec 25% d'investissements non-côtés</p>	20,3 M USD
 <p>Faire croître</p> <p>Portefeuille intergénérationnel</p>	 <p>Croissance avec 30% d'investissement non coté</p>	42,2 M USD
Total		100,0 M USD

Source : au 7 août 2024

■ Liquidités
 ■ Obligations
 ■ Actions
 ■ Invest. alternatifs

De la sensibilisation à l'action

L'alignement de vos intentions sur vos stratégies patrimoniales est un processus continu. Il peut commencer à n'importe quelle étape de votre parcours. Les stratégies qui servent vos différents objectifs peuvent également évoluer au fil du temps. Par exemple, lorsque vous êtes jeune, vous n'êtes peut-être pas certain du montant du patrimoine que vous allez accumuler, ni de sa destination. Avec l'âge, vous pouvez envisager des structures patrimoniales plus pérennes, tout en clarifiant les dons que vous faites à votre famille ou à votre communauté. Quelles que soient vos intentions, lancez-vous. Lorsque vous aurez formellement identifié les axes qui vous concernent et que vous les aurez alignés avec vos intentions, vous serez beaucoup plus confiant dans les résultats à long terme de votre stratégie patrimoniale.

Ce cadre pratique répond à des questions fondamentales mais importantes : où se trouve exactement mon argent ? Fonctionne-t-il comme je le souhaite ? Aurai-je assez d'argent en cas de crise ? Ma famille bénéficiera-t-elle de mon patrimoine ? Un seul portefeuille ne peut répondre à toutes ces questions. En revanche, lorsque vous organisez votre argent de manière explicite et intentionnelle, vous pouvez « calibrer » le niveau de risque et d'illiquidité que vous adoptez pour chaque partie de votre patrimoine, en allouant efficacement le capital dans l'ensemble de votre structure patrimoniale tout en répondant à toutes les questions pertinentes. Vous pouvez ainsi avoir la certitude que votre patrimoine produit l'impact escompté.

Voici quelques pistes pour vous aider à démarrer

Dépenser (Liquidités)

- Prévoyez-vous des achats ou des engagements financiers importants à court terme ?
- Anticipez-vous des sorties de fonds importantes ?
- Quel est le montant du capital dont vous souhaiteriez disposer pour saisir des opportunités d'investissement attrayantes ou pour un déploiement tactique en cas de dislocation du marché ?
- De combien de liquidités auriez-vous besoin pour surmonter la volatilité des marchés et les cycles économiques, ou pour faire face à un événement imprévu ?
- Prévoyez-vous des appels de fonds futurs dans le cadre de vos investissements privés ?

Préserver (dépenses)

- Quel est le montant dont vous auriez besoin chaque année pour vivre aussi confortablement qu'à l'heure actuelle ?
- Devez-vous prévoir des sorties de fonds importantes ?
- Prévoyez-vous que votre train de vie évoluera de manière significative au fil du temps ?
- Existe-t-il des objectifs concernant les membres de votre famille ou vos proches que vous intégrez à votre train de vie (par exemple, l'éducation de vos enfants ou petits-enfants) ?
- Intégrez-vous d'autres objectifs à votre train de vie ?

Transmettre

- Comment définiriez-vous la réussite pour vous-même, votre entreprise, votre famille et votre héritage ?
- Quel est votre objectif en matière d'héritage ?
- Avez-vous des objectifs dont d'autres bénéficieront au cours de votre vie ou au-delà ?
- À qui est destiné le patrimoine ?
- Quand souhaitez-vous transmettre vos actifs ou votre patrimoine ?
- Que souhaitez-vous transmettre ? Des liquidités, des investissements, des biens immobiliers, des objets de collection, etc. ?

Faire croître

- Que souhaitez-vous réaliser avec votre patrimoine ?
- Qui détiendra et gèrera les actifs après votre décès ? Les membres de la famille, un *family office*, des professionnels ?
- Comment percevez-vous vos actifs concentrés ?



Nous pouvons vous accompagner

La Banque Privée de J.P. Morgan s'engage à vous aider à renforcer votre impact philanthropique en vous offrant des conseils, un leadership réfléchi et des opportunités d'apprentissage. Pour en savoir plus, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur chez J.P. Morgan.

INFORMATIONS IMPORTANTES

PRINCIPAUX RISQUES

Le présent document est publié à titre d'information uniquement. Il peut vous renseigner sur certains produits et services proposés par les activités de gestion de patrimoine de J.P. Morgan, qui font partie de JPMorgan Chase & Co (« JPM »). Les produits et services décrits, ainsi que les frais, commissions, taux d'intérêt et exigences de soldes qui s'y rattachent, sont susceptibles d'être modifiés conformément aux contrats applicables au compte et peuvent varier selon les zones géographiques.

Les produits et services ne sont pas tous disponibles en tout lieu. Si vous êtes une personne handicapée et avez besoin d'un soutien supplémentaire pour accéder à ce document, veuillez contacter votre équipe J.P. Morgan ou envoyez-nous un e-mail à accessibility.support@jpmorgan.com pour obtenir de l'aide.

Veuillez lire l'ensemble des Informations importantes.

RISQUES GÉNÉRAUX ET INFORMATIONS Y AFFÉRENTES

Les opinions, stratégies et produits présentés dans ce document peuvent ne pas convenir à tous les investisseurs et présentent des risques. **Les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrer l'intégralité du montant investi et les performances passées ne préjugent pas des performances futures.** L'allocation/la diversification des actifs ne garantit pas un bénéfice ni une protection contre les pertes. Aucune décision d'investissement ne saurait être fondée exclusivement sur les informations contenues dans ce document. Nous vous recommandons vivement d'examiner avec la plus grande attention les services, les produits, les classes d'actifs (p. ex., les actions, les obligations, les investissements alternatifs, les matières premières, etc.) ou les stratégies présentés afin de déterminer s'ils sont adaptés à vos besoins. Vous devez également prendre en considération les objectifs, les risques, les frais et les dépenses associés aux services, produits ou stratégies d'investissement avant de prendre une décision d'investissement. Pour retrouver toutes ces informations, obtenir des renseignements plus complets et discuter de vos objectifs et de votre situation, veuillez contacter votre équipe J.P. Morgan.

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

Certaines des informations contenues dans ce document sont considérées comme fiables. Cependant, JPM n'apporte aucune garantie quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité et ne saurait engager sa responsabilité pour les pertes ou les préjudices (qu'ils soient directs ou indirects) résultant de l'utilisation de tout ou partie de ce document. Nous n'apportons aucune garantie quant aux calculs, graphiques, tableaux, diagrammes ou commentaires figurant dans ce document, lesquels ne sont fournis qu'à titre d'exemple ou indicatif. Les points de vue, opinions, estimations et stratégies exprimés dans ce document constituent notre jugement sur la base des conditions actuelles du marché et peuvent varier sans préavis. JPM n'est nullement tenu de mettre à jour les informations citées dans ce document en cas de modification. Les points de vue, estimations et stratégies exprimés dans ce document peuvent différer de ceux exprimés par d'autres divisions de JPM, ou des points de vue exprimés à d'autres fins ou dans un autre contexte, et **ce document ne doit pas être considéré comme un rapport de recherche.** Les résultats et les risques anticipés se fondent exclusivement sur les exemples hypothétiques présentés ; les résultats et les risques effectifs varieront en fonction des circonstances particulières. Les déclarations prospectives ne doivent pas être considérées comme des garanties ou des prédictions concernant des événements futurs.

Ce document ne saurait être interprété comme pouvant donner lieu à une obligation d'attention à votre égard ou à l'égard d'un tiers, ou à l'instauration d'une relation de conseil. Ce document ne doit en aucun cas être considéré comme une offre, une sollicitation, une recommandation ou un conseil (financier, comptable, juridique, fiscal ou autre) donné par J.P. Morgan et/ou ses dirigeants ou employés, que cette communication ait été transmise ou non à votre demande. J.P. Morgan, ses filiales et ses collaborateurs ne fournissent pas de conseils de nature comptable, juridique ou fiscale. Vous êtes invité(e) à consulter vos propres conseillers fiscaux, juridiques et comptables avant d'effectuer une opération financière.

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT VOS PLACEMENTS ET LES CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

Des conflits d'intérêts surviendront chaque fois que JPMorgan Chase Bank, N.A. ou l'une de ses filiales (collectivement, « J.P. Morgan ») possèdent une incitation financière ou autre réelle ou supposée dans sa gestion des portefeuilles de nos clients à agir d'une manière qui bénéficie à J.P. Morgan. Des conflits peuvent par exemple se produire (dans la mesure où votre compte autorise de telles activités) dans les cas suivants : (1) lorsque J.P. Morgan investit dans un produit d'investissement, tel qu'un fonds commun de placement, un produit structuré, un compte géré séparément ou un hedge fund créé ou géré par JPMorgan Chase Bank, N.A. ou une filiale telle que J.P. Morgan Investment Management Inc. ; (2) lorsqu'une entité J.P. Morgan obtient des services, y compris l'exécution et la compensation des ordres, de la part d'une filiale ; (3) lorsque J.P. Morgan reçoit un paiement à la suite de l'achat d'un produit d'investissement pour le compte d'un client ; ou (4) lorsque J.P. Morgan reçoit un paiement au titre de la prestation de services (y compris un service aux actionnaires, la tenue de registres ou la conservation) en ce qui concerne les produits d'investissement achetés pour le portefeuille d'un client. Les relations qu'entretient J.P. Morgan avec d'autres clients peuvent donner lieu à des conflits d'intérêt qui peuvent également survenir lorsque J.P. Morgan agit pour son propre compte.

Les stratégies d'investissement sont choisies à la fois par des gestionnaires d'actifs de J.P. Morgan et des gestionnaires d'actifs tiers et sont vérifiées par nos équipes d'analystes et de gestionnaires. Nos équipes responsables de la construction des portefeuilles sélectionnent, dans cette liste de stratégies, celles qui concordent avec nos objectifs d'allocation d'actifs et nos prévisions, afin d'atteindre l'objectif d'investissement du portefeuille.

En règle générale, nous préférons les stratégies gérées par J.P. Morgan. La proportion de stratégies gérées par J.P. Morgan devrait être importante (jusqu'à 100 %) pour les stratégies telles que, par exemple, les liquidités et les obligations de haute qualité, conformément à la législation en vigueur et aux conditions spécifiques au compte.

Bien que nos stratégies gérées en interne concordent généralement avec nos perspectives et malgré notre connaissance des processus d'investissement, ainsi que de la philosophie en matière de risque et de conformité qui découle de notre appartenance à la même société, nous tenons à rappeler que J.P. Morgan perçoit des commissions globales plus élevées lorsque des stratégies gérées en interne sont sélectionnées. Nous donnons la possibilité de choisir d'exclure les stratégies gérées par J.P. Morgan (en dehors des produits de trésorerie et de liquidité) dans certains portefeuilles.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES, SUR LA MARQUE ET SUR L'ENTITÉ JURIDIQUE

Aux **États-Unis**, les comptes de dépôts bancaires et les services connexes, tels que les comptes chèques, les comptes épargne et les prêts bancaires, sont proposés par **JPMorgan Chase Bank, N.A.** Membre de la FDIC.

JPMorgan Chase Bank, N.A. et ses sociétés affiliées (conjointement « **JPMCB** ») proposent des produits d'investissement, qui peuvent inclure des comptes bancaires d'investissement gérés et des services de dépôt, dans le cadre de leurs services fiduciaires et de trust. Les autres produits et services d'investissement, tels que les comptes de courtage et de conseil, sont proposés par **J.P. Morgan Securities LLC (« JPMS »)**, membre de la FINRA et de la SIPC. Les produits d'assurance sont fournis par l'intermédiaire de Chase Insurance Agency, Inc. (CIA), une agence d'assurance menant ses activités sous le nom de Chase Insurance Agency Services, Inc. dans l'État de Floride. JPMCB, JPMS et CIA sont des sociétés affiliées sous le contrôle commun de JPM. Produits non disponibles dans tous les États.

En **France**, ce document est distribué par **J.P. Morgan SE - succursale de Paris**, sise 14, Place Vendôme 75001 Paris, France, agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et supervisée conjointement par BaFin, la Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank)

et la Banque centrale européenne (BCE) sous le numéro 842 422 972 ; J. P. Morgan SE - succursale de Paris est également supervisée par les autorités bancaires françaises, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). En **Allemagne**, ce document est publié par **J.P. Morgan SE**, sise à Taunustor 1 (TaunusTurm), 60310 Frankfurt am Main, Allemagne, autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et sous l'autorité de tutelle de la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank et la Banque centrale européenne (BCE)). Au **Luxembourg**, ce document est publié par **J.P. Morgan SE - Succursale luxembourgeoise**, sise à European Bank and Business Centre, 6 route de Treves, L-2633, Senningerberg, Luxembourg, agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et sous l'autorité de tutelle de la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank et de la Banque centrale européenne (BCE)) ; J.P. Morgan SE - Succursale du Luxembourg est également sous l'autorité de tutelle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) ; immatriculée sous R.C.S. Luxembourg B255938. Au **Royaume-Uni**, ce document est produit par **J.P. Morgan SE - Succursale de Londres**, sise au 25 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5JP, agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et sous l'autorité de tutelle de la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank et de la Banque centrale européenne (BCE)) ; J.P. Morgan SE - Succursale de Londres est également sous l'autorité de tutelle de la Financial Conduct Authority et de la Prudential Regulation Authority. En **Espagne**, ce document est distribué par **J.P. Morgan SE, Sucursal en España**, sise au Paseo de la Castellana, 31, 28046 Madrid, Espagne, agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et sous l'autorité de tutelle de la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank et de la Banque centrale européenne (BCE)) ; J.P. Morgan SE, Sucursal en España est également sous l'autorité de tutelle de la Commission espagnole du marché des valeurs mobilières (CNMV) ; enregistrée auprès de la Banque d'Espagne en tant que succursale de J.P. Morgan SE sous le code 1516. En **Italie**, ce document est distribué par **J.P. Morgan SE - Succursale de Milan**, sise à Via Cordusio, n.3, Milan 20123, Italie, agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et sous l'autorité de tutelle de la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank et de la Banque centrale européenne (BCE)) ; J.P. Morgan SE - Succursale de Milan est également sous l'autorité de tutelle de la Banque d'Italie et la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (CONSOB) ; enregistrée auprès de la Banque d'Italie en tant que succursale de J.P. Morgan SE sous le code 8079 ; numéro d'enregistrement à la Chambre de commerce de Milan : REA MI - 2542712. Aux **Pays-Bas**, ce document est distribué par **J.P. Morgan SE - Succursale d'Amsterdam**, sise au World Trade Centre, Tower B, Strawinskylaan 1135, 1077 XX, Amsterdam, Pays-Bas, autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et sous l'autorité de tutelle de la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank et de la Banque européenne Banque centrale (BCE)) ; J.P. Morgan SE - succursale d'Amsterdam est également autorisée et sous l'autorité de tutelle de De Nederlandsche Bank (DNB) et de l'Autoriteit Financiële Markten (AFM) aux Pays-Bas. Enregistré auprès du Kamer van Koophandel en tant que filiale de J.P. Morgan Bank SE sous le numéro d'enregistrement 71651845. Au **Danemark**, ce document est distribué par **J.P. Morgan SE - succursale de Copenhague, filial af J.P. Morgan SE, Tyskland**, sise à Kalvebod Brygge 39-41, 1560 København V, Danemark, autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et sous l'autorité de tutelle de la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank) et de la Banque centrale européenne (BCE) ; J.P. Morgan SE - succursale de Copenhague, filial af J.P. Morgan SE, Tyskland est également sous l'autorité de tutelle de la Finanstilsynet (Danish FSA) et enregistrée auprès de Finanstilsynet en tant que succursale de J.P. Morgan SE sous le code 29010. En **Suède**, ce document est distribué par **J.P. Morgan SE - Stockholm Bankfilial**, sise à Hamngatan 15, Stockholm, 11147, Suède, agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et sous l'autorité de tutelle de la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank) et de la Banque centrale européenne (BCE) ; J.P. Morgan SE - Stockholm Bankfilial est également sous l'autorité de tutelle de la Finansinspektionen (FSA suédoise) ; enregistrée auprès de Finansinspektionen en tant que succursale de J.P. Morgan SE. En **Belgique**, ce document est distribué par **J.P. Morgan SE - Succursale de Bruxelles** dont le siège social est sis

35 Boulevard du Régent, 1000, Bruxelles, Belgique, agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et supervisée conjointement par la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank) et la Banque centrale européenne (BCE) ; J.P. Morgan SE - Succursale de Bruxelles est également supervisée par la Banque Nationale de Belgique (BNB) et l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) en Belgique ; enregistrée auprès de la BNB sous le numéro d'enregistrement 0715.622.844. En **Grèce**, ce document est distribué par **J.P. Morgan SE - Succursale d'Athènes**, dont le siège social est sis 3 Haritos Street, Athènes, 10675, Grèce, agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et supervisée conjointement par la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank et la Banque centrale européenne (BCE)) ; J.P. Morgan SE - Succursale d'Athènes est également supervisée par la Banque de Grèce ; enregistrée auprès de la Banque de Grèce en tant que succursale de J.P. Morgan SE sous le code 124 ; numéro d'enregistrement de la Chambre de commerce d'Athènes 158683760001 ; numéro de TVA 99676577.

En **Suisse**, ce document est distribué par **J.P. Morgan (Suisse) SA**, qui est réglementée en Suisse par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). J.P. Morgan (Suisse) SA, dont le siège social est au 35 rue du Rhône, 1204, Genève, Suisse, est agréée et supervisée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), en tant que banque et courtier en valeurs en Suisse. Cette communication est une publication dans le cadre de la Directive sur les marchés d'instruments financiers (MIFID II) et de la Loi fédérale suisse sur les services financiers (FINSA). Les investisseurs ne doivent pas souscrire ni acheter d'instruments financiers mentionnés dans cette publication, sauf sur la base des informations contenues dans tout document juridique applicable, qui est ou sera mis à disposition dans les juridictions concernées (selon les besoins).

Les références à « J.P. Morgan » faites dans ce document désignent JPM, ses différentes filiales et sociétés affiliées à travers le monde. « La Banque Privée de J.P. Morgan » est la marque commerciale utilisée par JPM pour ses opérations de banque privée. Le présent document est destiné à une utilisation strictement personnelle et il ne doit pas être diffusé à un tiers quelconque, ou utilisé par un tiers quelconque, ni dupliqué afin d'être utilisé à des fins autres qu'une utilisation personnelle sans notre permission. Si vous avez des questions ou si vous ne souhaitez plus recevoir ce type de communication, veuillez contacter votre représentant J.P. Morgan.